

LIVRET D'ACCUEIL DES FORMATIONS



Association La Marmite

La Marmite est un organisme de formation
N° SIRET : 50832735000023

No. de de Déclaration d'activité : 53 56 08579 56 auprès du Préfet de Région Bretagne

Centre d'échange et de ressources
8 Rue Beau Soleil 56220
07 88 20 79 85 / 02 97 67 28 06
lamarmite.asso@yahoo.fr

Vous retrouverez ce document mis en ligne sur le site de La Marmite. Il contient les sections suivantes :

- Présentation de la Marmite
- Règlement intérieur
- Conditions Générales de Ventes
- Règles de protection des données RGPD

Date de mise à jour des informations : Juin 2025

LA MARMITE EN QUELQUES MOTS

Se définissant comme un réseau d'entraide et d'échanges en milieu rural et un espace de ressources, de formation et de sensibilisation, la Marmite est une association agissant depuis plus de quinze ans, en faveur « du soutien et de l'accompagnement de porteur·euse·s de projets pour le développement d'activités économiques innovantes en milieu rural, dans le respect de l'environnement naturel et humain ».

La Marmite, c'est aussi une association qui agit pour une dynamique territoriale et rurale à travers des évènements de réflexion, de discussion, de débat et de mobilisation militante sur les enjeux du territoire et par la diffusion d'information sur les dynamiques locales.

Les membres de l'association revendiquent des valeurs fortes :

- > l'éducation populaire
- > l'entraide, la solidarité, le partage et la coopération
- > le bien commun

L'association dispose d'un agrément jeunesse et éducation populaire (2012) et d'un agrément de prestation de formation professionnelle (2011).

La Marmite est un réseau d'échanges et un centre de ressources en milieu rural et a pour vocation à ce titre à s'impliquer dans la vie du territoire via différents moyens :

- Participation à des projets de collectivités autour des thématiques agricoles et alimentaires

- Accompagnement des porteurs et porteuses de projet, via des accueils collectifs et/ou individuels, des formations à l'émergence « De l'idée au projet », des formations courtes thématiques, des soirées échange-débat, et aussi des conventionnements de stage.

- Animation d'un réseau de tuteurs et de tutrices : Grâce au réseau de tuteurs et de tutrices en place sur notre territoire, des centaines de porteur·euse·s de projet ont pu être accueillis dans les fermes, les associations, les entreprises, chez les artisan·ne·s. Ce réseau est efficace grâce à tous les protagonistes engagés dans l'accueil et/ou l'accompagnement des personnes désireuses de s'installer dans une activité.

- Organisation de temps d'échanges et d'animations auprès du grand public sur les thématiques qui touchent à la vie des territoires : alimentation, consommation durable, création d'activités économiques

Site internet :

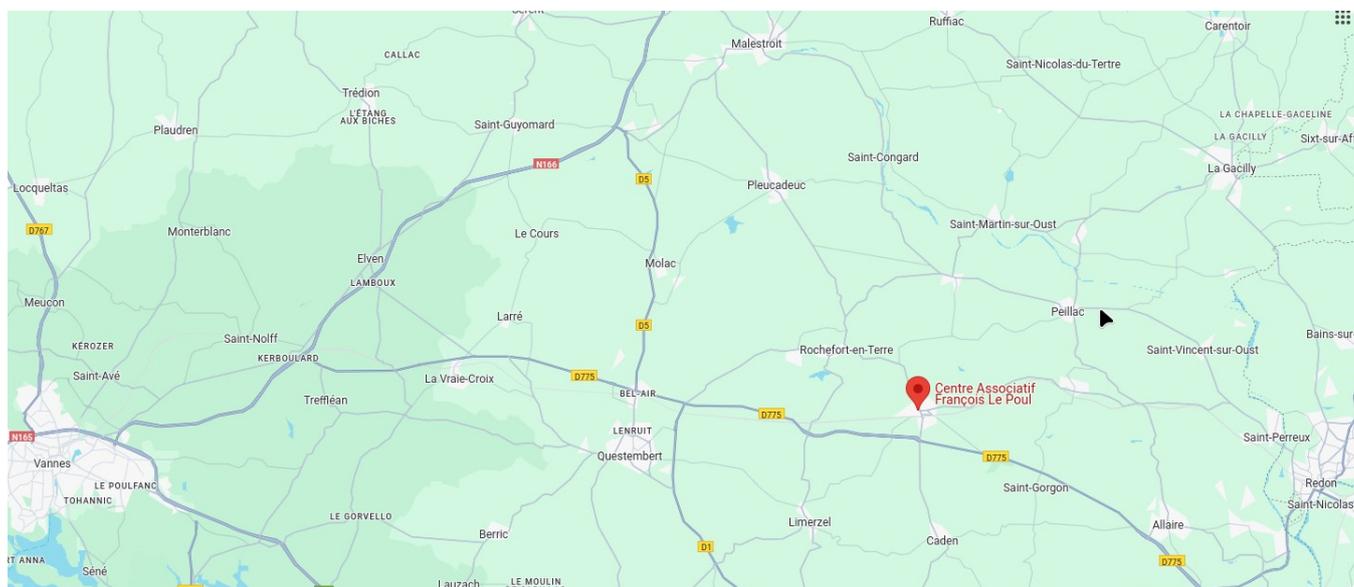
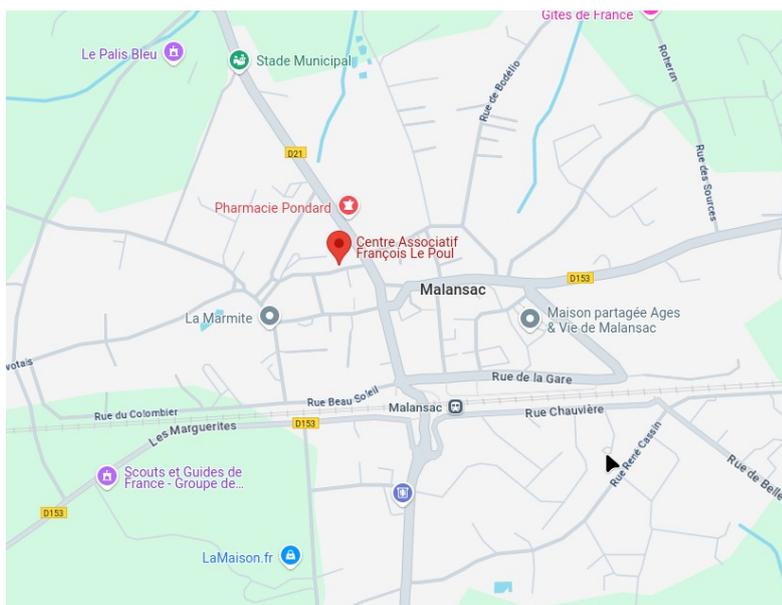
www.association-la-marmite.fr

DÉROULEMENT DES FORMATIONS

Notre site de formation :

Nous vous accueillons pour des formations dans nos locaux au 8 Rue Beau Soleil 56220 Malansac

Nos formations ont également lieu au Centre associatif François Le Poul, 4 rue de Guenfol 56220 Malansac (300 mètres de nos locaux CF Plan)



Information sur le déroulement des formations :

Les horaires de formation sont indiquées sur votre convocation.

En cas d'absence ou de retard, merci d'en avvertir la structure : 07 88 20 79 85

Sur le site, une cuisine est à votre disposition pour les repas du midi.

Concernant l'hébergement, il n'est pas prévu mais nous pouvons activer notre réseau pour vous trouver des solutions s'il s'avère nécessaire.

Règles et sécurité :

Des règles de sécurité et de vie nécessaires au bon déroulement des formations sont précisées dans le règlement intérieur à la suite de ce document.

Nous vous souhaitons une bonne formation.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES FORMATIONS

LA MARMITE

L'organisme de formation : Association **LA MARMITE** enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 53 56 08579 56 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) auprès du préfet de la région Bretagne, domiciliée au 8 Rue Beau Soleil 56220 Malansac

Ce règlement intérieur est applicable aux stagiaires de la formation, dans les locaux de La Marmite.

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux articles L. 6352-3, R. 6352-1, R.6352-2, L.6352-4 et L.6352-5 du code du travail. Il est applicable à tous les stagiaires (non salariés agricoles ou porteurs de projet, salariés) que l'organisme accueille dans ses locaux ou dans des locaux mis à sa disposition. Il a pour objet :

- de rappeler les principales mesures applicables en matière d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.
- de fixer les règles applicables en matière de discipline et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction.
- d'indiquer les comportements souhaitables dans le cadre des actions de formation.

Dans le cadre des formations avec La Marmite, nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

MODIFICATION DE LA SITUATION PERSONNELLE DU STAGIAIRE

Article 1 :

Toute modification dans la situation personnelle du stagiaire, au regard des renseignements fournis au moment de l'inscription, doit être immédiatement portée à la connaissance de l'organisme de formation.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 2 : Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres, en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux du stage ainsi qu'en matière d'hygiène.

Article 3 : En cas d'accident, la déclaration doit être faite aussitôt que possible au responsable de l'organisme, qui doit l'établir.

Article 4 : Il est formellement interdit d'accéder aux lieux de stage en état d'ivresse et d'introduire ou de distribuer des boissons alcoolisées. Il est interdit de fumer dans les endroits où cela n'est pas autorisé.

Article 5 : Le respect de l'horaire des stages est convenu avec les stagiaires en début de séances et est obligatoire pour tou.tes.

RESPECT DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL DE FORMATION

Article 6 : Afin d'assurer l'intégrité des locaux et du matériel mis à disposition par l'organisme de formation, les stagiaires doivent respecter les règles suivantes :

- Ne pas fumer dans les locaux ;
- Respecter les règles d'utilisation affichées dans les espaces communs ;
- Respecter le matériel et les locaux mis à disposition.

SANCTIONS ET DROIT DE LA DÉFENSE

Article 7 : Tout comportement fautif d'un stagiaire peut donner lieu à l'une des sanctions suivantes, qui est fixée par le responsable de l'organisme, en fonction de la nature et la gravité du fait reproché :

- Avertissement par écrit,
- Exclusion temporaire ou définitive du stage.

Article 8 : Tout stagiaire a le droit de se défendre et de se faire assister par un tiers compétent, s'il le juge nécessaire

FONCTIONNEMENT DU GROUPE

Article 9 : Pour le bon fonctionnement de la dynamique de formation, les comportements sont encouragés :

- Faire preuve de bienveillance : non jugement des personnes et des projets, critique constructive ;
- Respecter de la parole de l'autre, écouter ce que l'autre dit avant de réfléchir à ce qu'on va lui répondre, ne pas couper la parole ;
- Respecter une démarche de confidentialité : ne pas redire à l'extérieur ce qui concerne les personnes et les projets et pourrait leur nuire d'une manière ou d'une autre ;
- Oser dire ce que je ressens, ce dont j'ai besoin, ce que je pense ;
- Faire preuve de co-responsabilité : chacun.e est responsable de la bonne marche et de la réussite du groupe et responsable devant le groupe de ce qu'il dit et ce qu'il fait ;
- Faire preuve de réactivité : chacun.e est responsable de dire ici et maintenant, qu'il n'est pas d'accord ou qu'il ne comprend pas ;
- Partager les informations et contacts utiles au groupe ;
- Éteindre son téléphone portable pendant les temps de formation.

HÉBERGEMENT

Article 10 : Si la durée de l'action de formation nécessite un hébergement sur place pour les stagiaires, l'hébergement est organisé par l'organisme de formation.

Conditions Générales de Vente de la Marmite

1. Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation le stagiaire accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

2. Documents contractuels

Sur demande du stagiaire, **la Marmite** lui fait parvenir une convention de formation professionnelle continue (prévu par la loi) à laquelle est annexée ces Conditions de Ventes et de la convention de formation professionnelle indiquant les tarifs et un programme détaillé. A l'issue de la formation, un certificat de réalisation, ainsi que tous les documents nécessaires à une prise en charge éventuelle sont adressés à chaque stagiaire.

3. Inscription

Confirmation de l'inscription

L'inscription du stagiaire se fait en remplissant le formulaire en ligne ou par mail ou téléphone, information qui se trouve sur le programme de formation. Pour être valable, toute inscription à la formation doit faire l'objet d'une confirmation par **la Marmite** qui garantit la bonne réception et la disponibilité de places. Deux semaines avant ladite formation, le stagiaire recevra un mail de convocation en bonne et due forme, comprenant la confirmation de l'inscription, ainsi que les documents nécessaires à sa réalisation (convention de formation, convocation, programme).

Modification à l'initiative de **la Marmite**

La Marmite se réserve le droit d'annuler ou de modifier la ou les dates de la formation, notamment si le nombre de participants minimum n'est pas atteint, pour garantir la bonne mise en œuvre de la pédagogie ou si le formateur est dans l'incapacité d'assurer la formation (maladie ou accident notamment) et qu'il ne peut être remplacé. Toute annulation en raison du nombre de stagiaires inscrits est communiquée au minimum 7 jours ouvrés avant la date prévue de la formation. Les reports pour cette même raison sont annoncés au plus tard 3 jours ouvrés avant la journée. Tout report ou annulation pour d'autres motifs est communiqué dans les plus brefs délais aux stagiaires. Par ailleurs, dans le cas d'obligations administratives rendant impossible la tenue de la formation dans ses modalités pédagogiques initialement prévues, **la Marmite** se réserve la décision du report ou de l'évolution des modalités pédagogiques (distanciel par exemple pour une formation prévue en présentiel) de la formation.

Rétractation du stagiaire

Suite à son inscription et conformément à l'article L.121-20 du Code de la Consommation et sous réserve de remplir les conditions d'application de celui-ci, le stagiaire dispose d'un droit de rétractation de 10 jours calendaires à compter de son inscription. Cette demande de rétractation doit être effectuée auprès de **la Marmite** par mail.

En cas d'annulation par le stagiaire dans un délai inférieur à 7 jours calendaires avant le démarrage de la formation, **la Marmite** se réserve la possibilité de facturer 75 % du cout total de la formation pour couvrir les frais engagés.

Les parties ne sont pas responsables de l'inexécution de leurs obligations en cas de survenance de la force majeure, définie comme tout évènement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures aux parties, rendant impossible l'exécution de la formation. Sont notamment considérés comme cas de force majeure les évènements suivants : incendie, inondation, catastrophe naturelle, émeutes, guerre.

4. Prix, facturation et règlement

La Marmite affiche systématiquement les prix de la formation. Les prix sont distingués au sein des programmes de formations.

La facturation est adressée après la réalisation de la formation. Elle peut être suivie d'une facture acquittée sur demande du stagiaire. Tous nos prix sont indiqués TTC. Toute formation commencée est due en totalité. Les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement sont à la charge du stagiaire et précisés pour chaque formation. La formation est intégralement due pour tout stagiaire qui a réservé (fiche d'inscription papier ou en ligne). Le règlement de la facture ou du solde doit intervenir dès réception de la facture, par chèque ou virement. Tout retard de paiement de quinze jours à compter de la date de son exigibilité entraînera des pénalités de retard. Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour résoudre le litige.

Financement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il appartient au stagiaire de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande.

En cas de refus de prise en charge par l'OPCO, le stagiaire doit prévenir **la Marmite** avant le début de la formation, afin de ne pas se voir facturer la formation.

5. Réclamations

Toute réclamation de stagiaire portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation doit être formulée par écrit et transmis au formateur dans un délais de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire par **la Marmite**.

Tous litiges qui ne pouvaient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Rennes, quel que soit le siège ou la résidence du stagiaire, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un stagiaire non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle.

Protection des données

Dans le cadre des formations, les stagiaires seront amenés à nous communiquer leurs données (nom, prénom, coordonnées, etc). Ces données sont traitées, stockées et effacées dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Mis à jour en juin 2025
Par Steeven GUIHO
Association La Marmite

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.